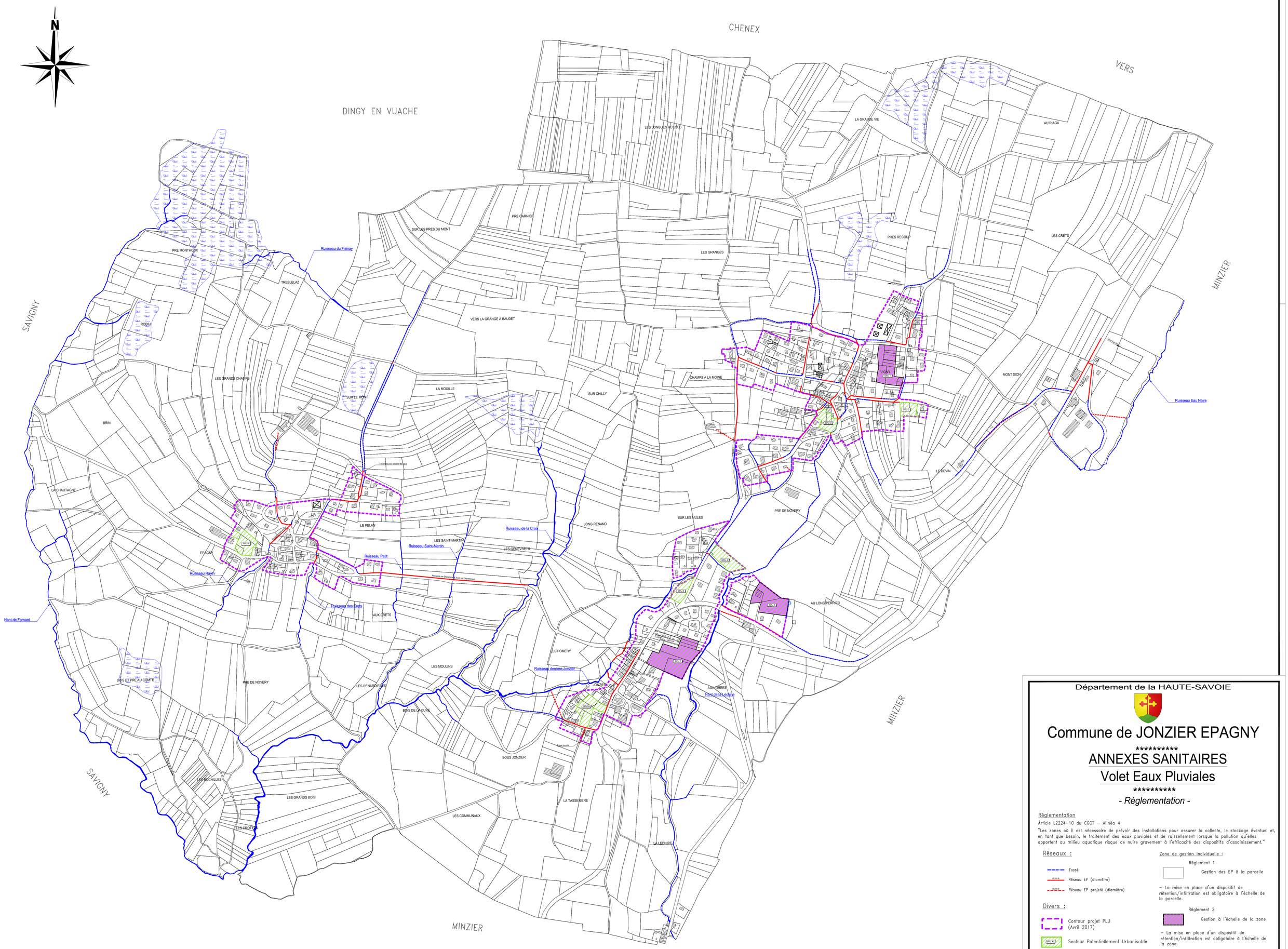


Département de la HAUTE-SAVOIE

# Commune de JONZIER EPAGNY

**********

## ANNEXES SANITAIRES

## Volet Eaux Pluviales

**********

*- Réglementation -*

Réglementation

Article L2224-10 du CGCT – Alinéa 4

"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :

- Fossé
- Réseau EP (diamètre)
- Réseau EP projeté (diamètre)

Divers :

- Contour projet PLU (Avril 2017)
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Zone Humide terrain

Zone de gestion individuelle :

Règlement 1

Gestion des EP à la parcelle

– La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle.

Règlement 2

Gestion à l'échelle de la zone

– La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone.

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du .....arrêtant le projet de PLU de la commune de Jonzier-Epagny.

Le Maire,
Michel MERMIN

Date : Avril 2017
Echelle : 1/4 000
Fichier : AS_EP_Jonzier.dwg
Dessin : C. WILLIG

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalia, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tél. 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>